

# ALGÉRIE

**ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION,  
DE FORMATION ET D'EMPLOI 2020**

Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'Union européenne.

© Fondation européenne pour la formation, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

# PRINCIPALES EVOLUTIONS DES POLITIQUES EN MATIERE D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI

(SEPTEMBRE 2019 – AOUT 2020)

En 2019, l'Algérie a connu de graves troubles socio-politiques qui ont donné lieu à la démission du président Bouteflika, en avril, puis à des élections pour désigner un nouveau président, en décembre. De nouveaux ministres de la formation et de l'enseignement professionnels et du travail ont été nommés au sein du gouvernement, et de nouveaux ministères ont été créés. En février 2020, le nouveau Plan d'action a été lancé. Celui-ci prévoit la modernisation du système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) à travers le développement de la formation par l'apprentissage et de la formation à distance, la création de filières d'excellence dans les secteurs clés de l'économie nationale et la mise en place du baccalauréat professionnel.

À partir du mois de mars 2020, l'Algérie, à l'instar de tous les pays du monde, a dû faire face à la pandémie de Covid-19. Le gouvernement algérien a réagi à la crise en adoptant une série de mesures économiques pour soutenir l'activité des entreprises, protéger l'emploi et limiter les effets négatifs sur les comptes publics et extérieurs du pays. Mais les mesures restrictives qui ont dû être introduites simultanément ont eu un impact majeur sur tous les fronts, notamment l'éducation, la formation et l'emploi, et les activités prévues dans le nouveau Plan d'action ont dû être suspendues. Tous les établissements de formation ont été fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020 et les évaluations de fin d'année dans l'enseignement secondaire ont été reportées à l'automne. Les cours ont été partiellement dispensés à distance et des efforts ont été faits pour permettre aux élèves de l'enseignement général de suivre des cours via la télévision et l'internet (YouTube). Par ailleurs, l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance (ONEFD), en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, a transmis aux élèves du secondaire des cycles du baccalauréat (BAC) et du brevet d'enseignement moyen (BEM) une liste de sites web et de plateformes électroniques, pour leur permettre d'accéder à des cours de tutorat en ligne. Cependant, la disponibilité limitée des ordinateurs ou smartphones pour certains étudiants, la mauvaise qualité des connexions internet et les coupures de courant, en particulier dans les zones les plus défavorisées, demeurent des problèmes majeurs.

La qualité du système d'EFP évolue grâce à des mesures spécifiques, notamment une offre améliorée de formation par le travail (FT). L'UE soutient cette démarche au travers du Programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualification (AFEQ).

En termes d'emploi, malgré quelques améliorations, la participation au marché du travail est restée faible. En 2020, les difficultés économiques dues à la pandémie ont conduit à un gel des embauches dans la plupart des branches du secteur public. Elles ont également freiné les efforts consentis pour remédier au chômage élevé des jeunes – un problème structurel

de longue date en Algérie qui touche particulièrement les femmes et les personnes ayant un niveau d'instruction élevé.

# 1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

Avec 43 millions d'habitants en 2019, l'Algérie est le pays le plus peuplé du Maghreb. Les projections démographiques indiquent que la population poursuivra sa progression régulière, augmentant de 10 millions de personnes au cours des 25 prochaines années<sup>1</sup>. La population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, la grande majorité des personnes vivant dans le nord, le long de la côte méditerranéenne. La taille relative de la population jeune<sup>2</sup> est égale à 22 %. Le taux de dépendance des jeunes, en augmentation, a atteint 48,6 % en 2019, tandis que celui des personnes âgées, faible, s'élevait à 10,4 %, même s'il est en constante progression depuis quelques années<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les flux migratoires, l'Algérie connaît depuis quelques années un afflux de migrants en situation irrégulière, notamment en provenance des pays voisins, ainsi que de réfugiés, mais dans une mesure moindre que les pays voisins. Par ailleurs, les jeunes au chômage ou inactifs, victimes du peu de possibilités d'emploi dans les zones isolées et rurales, sont poussés à migrer à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Les flux migratoires internes et externes affectent le développement socio-économique du pays, particulièrement dans les zones urbaines<sup>4</sup>: ils augmentent la pression sur le marché du travail et exacerbent les conditions de vie générales. Cela étant, le taux global d'émigration reste bas comparé à la situation dans d'autres pays de la région (les estimations étaient aux alentours de 4,3 % de la population en 2017); les pays de l'UE sont les principales destinations<sup>5</sup>.

L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Son économie est dominée par l'État et dépend fortement des hydrocarbures. Elle se caractérise également par une compétitivité et une productivité faibles. Ces dernières années, le gouvernement algérien a interrompu la privatisation des industries appartenant à l'État et a imposé des restrictions aux importations et à la participation étrangère dans son économie.

En 2019, la part du produit intérieur brut (PIB) par secteur a poursuivi la tendance des années précédentes, le secteur des services, en expansion, atteignant 45,9 % du PIB, le secteur industriel 37,4 %, et l'agriculture 12 %. En 2020, désireux de diversifier les secteurs économiques, le gouvernement algérien a indiqué que la modernisation de l'industrie et de l'agriculture était la principale priorité en matière d'investissement. Le tourisme, l'artisanat et les TIC (technologies de l'information et de la communication) ont également été reconnus comme des secteurs prioritaires.

La croissance du PIB en 2019, de seulement 0,8 %, a été inférieure à celle de 2018 (1,4 %) et nettement inférieure à celle des années précédentes (stable, à environ 3,7 %). Les mesures nécessaires mises en œuvre pour ralentir la propagation de l'épidémie de Covid-19, ainsi que la baisse de la demande mondiale, ont eu une forte incidence sur l'activité économique. En 2020, le PIB

---

<sup>1</sup> <https://www.populationpyramid.net/algeria/2050/>

<sup>2</sup> Il s'agit du ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ou 74 ans, ou de 15 ans et plus).

<sup>3</sup> [https://www.indexmundi.com/algeria/demographics\\_profile.html](https://www.indexmundi.com/algeria/demographics_profile.html)

<sup>4</sup> <https://www.iom.int/countries/algeria>

<sup>5</sup> [https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117907/mp\\_algeria\\_2019\\_online.pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117907/mp_algeria_2019_online.pdf)

réel de l'Algérie devrait connaître un recul de 5,5 %, tandis que l'évolution du taux d'inflation (prix moyens à la consommation) devrait se situer à 3,5 %<sup>6</sup>.

Le secteur privé est bridé par le contexte défavorable aux affaires, caractérisé par les difficultés d'accès aux financements, la complexité du cadre réglementaire et la longueur des procédures de création d'entreprises. La question des procédures bureaucratiques, au moins, est abordée dans le nouveau Plan d'action du gouvernement, lequel indique clairement l'intention de les rationaliser et de les simplifier. L'Algérie a gagné quelques places dans le classement du rapport Doing Business<sup>7</sup> de la Banque mondiale, passant de la 166<sup>e</sup> place sur 190 pays en 2018 à la 157<sup>e</sup> place en 2019. Dans le Global Competitiveness Report 2018–2019 (rapport sur la compétitivité mondiale 2018-2019) du Forum économique mondial, l'Algérie occupe la 92<sup>e</sup> place<sup>8</sup> sur 140 pays – ce qui représente un recul de quelques places par rapport aux années précédentes.

Dans le pays, une attention particulière est portée à la promotion de l'environnement des entreprises et au renforcement des petites et moyennes entreprises (PME). En 2017, l'Algérie a adopté une loi sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui établit des mécanismes de soutien spécifiques pour les PME en vue du développement industriel (loi n° 1702 de 2017 sur les PME). Cette loi désigne l'Agence nationale de développement de la PME (ANDPME) en tant que principale institution chargée d'assurer la cohérence entre les différents acteurs qui interviennent actuellement dans ce domaine. Les questions à traiter incluent notamment l'élaboration d'une stratégie globale pour les PME et la participation accrue du secteur privé dans différents domaines du développement des PME. Le nouveau Plan d'action vise à stimuler les PME dans tous les secteurs et met l'accent sur le soutien aux PME en difficulté. Faciliter l'accès aux marchés internationaux reste un défi, tout comme améliorer la coordination et le dialogue entre les différents groupes concernés par le développement des PME et la promotion de l'entrepreneuriat<sup>9</sup>.

En mars, les autorités algériennes ont fait une demande d'adhésion à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), en vue de devenir bénéficiaire des services de financement et de conseil de la BERD. En juillet, le Conseil des gouverneurs de la Banque a donné son accord pour la première étape de ce processus. L'Algérie devra satisfaire à certaines exigences préalables à l'adhésion avant la conclusion du processus d'adhésion. Si l'Algérie devient un pays bénéficiaire de la BERD, la Banque cherchera des possibilités de soutenir la compétitivité du secteur privé, de promouvoir un approvisionnement durable en énergie et d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics dans le pays<sup>10</sup>.

À cause de la pandémie de Covid-19, l'Algérie a connu une baisse importante et brutale des prix des hydrocarbures, qui constituent sa principale source de revenus extérieurs. Selon les prévisions de la Banque africaine de développement (BAD), le PIB réel de l'Algérie connaîtra une contraction comprise entre 4,4 et 5,4 %. Selon les mêmes projections, la perte potentielle de recettes fiscales et non fiscales, liée à la chute des exportations de pétrole, se traduira par un déficit budgétaire à deux chiffres – jusqu'à 17 % du PIB, dans le scénario le plus pessimiste. L'État algérien a aussi adopté une série de mesures économiques pour soutenir l'activité des entreprises, protéger l'emploi et limiter les effets négatifs sur les comptes publics et extérieurs du pays. Ces mesures comprennent le report des

---

<sup>6</sup> <https://www.imf.org/fr/Countries/DZA>

<sup>7</sup> <http://www.doingbusiness.org/en/rankings?incomeGroup=high-income>

<sup>8</sup> <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/country-economy-profiles/#economy=DZA>

<sup>9</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, Commission européenne et ETF, Politiques en faveur des PME : Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord, 2018.

<sup>10</sup> <https://www.ebrd.com/news/2020/ebd-approves-membership-of-algeria.html>

déclarations et du paiement des impôts. Des mesures sociales ont également été mises en place, notamment le versement d'une allocation de 10 000 dinars à 2,2 millions de familles démunies dans le cadre d'opérations de solidarité pendant le mois du Ramadan. Au vu de la pandémie, la Banque africaine de développement<sup>11</sup> prévoit que le déficit des comptes courants s'aggravera de 6,3 à 8,4 points de pourcentage par rapport aux prévisions initiales, et atteindra 20 % du PIB dans le cas du scénario le plus pessimiste. Le ralentissement général de l'activité économique implique également que le pays souffrira de la baisse des transferts de fonds de la diaspora algérienne.

## 2. ÉDUCATION ET FORMATION

### 2.1 Tendances et défis

En Algérie, le système scolaire public se divise en trois niveaux: le primaire, d'une durée de cinq ans, suivi de quatre années du cycle d'enseignement secondaire inférieur et de trois années facultatives du cycle d'enseignement secondaire supérieur. L'éducation de base, définie comme l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, est obligatoire pour tous les Algériens. Une proportion importante d'élèves quitte l'école à l'issue du cycle d'enseignement secondaire inférieur, qui est obligatoire, et au cours de la dernière année de celui-ci (18,9 % en 2012)<sup>12</sup>. Certains de ces élèves ne retournent jamais à l'école, d'autres sont réintégrés dans l'enseignement général et d'autres encore sont placés dans l'EFP (initiaux ou continus).

L'Algérie dispose d'une main-d'œuvre relativement peu qualifiée: selon les données disponibles les plus récentes (2015), 68,2 % de la population adulte possède un niveau d'éducation faible, 19,3 % un niveau moyen et 12,5 % un niveau élevé. La proportion d'Algériens possédant un niveau d'éducation élevé a progressé, passant de 9,8 % en 2010 à 12,5 % en 2015. Les efforts soutenus déployés au cours des dernières décennies ont débouché sur une évolution nettement positive des résultats en matière d'éducation et de formation. Les niveaux d'alphabétisation et d'instruction s'améliorent: selon les données disponibles les plus récentes (2018), le taux d'alphabétisation des adultes est de 81,4 %, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 97,64 %, tandis que le taux de passage du primaire au secondaire en 2018 est de 98,7 %<sup>13</sup>.

De manière générale, l'inscription dans l'EFP a doublé depuis le début des années 2000. Cela étant, l'EFP souffre encore d'une mauvaise image dans la société, considéré comme un second choix pour les jeunes en décrochage scolaire. Il n'existe aucune passerelle entre l'enseignement général et l'EFP, ni entre l'EFP et l'enseignement supérieur. L'amélioration de la qualité de l'EFP et le renforcement de ses liens avec le marché du travail constituent donc des priorités pour le gouvernement.

---

<sup>11</sup> <https://www.elwatan.com/edition/economie/revision-des-perspectives-economiques-africaines-en-2020-le-pib-de-lalgerie-devrait-se-contracter-de-44-selon-la-bad-09-07-2020>

<sup>12</sup> Unicef, Rapport national sur les enfants non scolarisés, Projet Tous à l'école, 2014.

<sup>13</sup> <http://uis.unesco.org/fr/country/DZ>

## 2.2 Politique en matière d'éducation et de formation et cadre institutionnel

Le secteur de l'éducation en Algérie relève de trois ministères: le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels. La coopération interministérielle semble limitée, tout comme la coordination avec le secteur privé. Des mesures importantes ont déjà été prises à cet égard, notamment la signature de plusieurs accords entre le ministère de l'EFP et les entreprises, en vue d'établir une coopération plus étroite. Cette approche a également été formalisée par la modification du mandat et de la composition du Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels<sup>14</sup>. Ses principales missions sont les suivantes: contribuer par des avis et des recommandations à la stratégie nationale de formation et d'enseignement professionnels; contribuer à l'élaboration de la carte nationale de la formation et de l'enseignement professionnels; assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail; assurer le dialogue et la concertation de façon régulière et permanente entre tous les acteurs et partenaires du système de formation et d'enseignement professionnels<sup>15</sup>.

Si des objectifs et des mesures spécifiques visent clairement à garantir une amélioration continue de l'offre de formation en fonction des demandes du marché du travail, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi et de les exploiter. Ces mécanismes doivent notamment prévoir un ensemble d'outils de suivi et d'évaluation des progrès. À cet égard, en 2019, l'Algérie a participé pour la première fois au processus de Turin, une approche participative de l'analyse des politiques en matière d'EFP menée par l'ETF. En conséquence, cette analyse a été intégrée dans l'évaluation que mène actuellement le pays au sujet des politiques de l'EFP et des progrès de la réforme de l'EFP (le plan d'action pour l'EFP).

La loi sur l'éducation nationale fournit un cadre pour l'offre en matière d'éducation et de formation. Dans le système scolaire, les programmes, les méthodes et les calendriers sont centralisés, tandis que la gestion des institutions et du personnel est décentralisée. L'EFP est réglementé par la loi de 2008<sup>16</sup>. L'EFP comprend les procédures de fonctionnement standard suivantes: i) une formation résidentielle, qui se déroule principalement dans les instituts et les centres d'EFP, ii) une formation en apprentissage grâce à une coopération entre les centres de formation et les entreprises, iii) une formation à distance, qui s'effectue essentiellement par correspondance, avec des sessions périodiques de formation en face à face, et iv) des cours du soir, qui s'adressent particulièrement aux travailleurs souhaitant poursuivre leur formation ou se spécialiser à des fins de développement professionnel. Le secteur de l'EFP propose également des formations à court terme (pour les jeunes qui ont besoin de se recycler pour entrer sur le marché du travail), des formations à destination des groupes vulnérables (jeunes à risques, prisonniers et anciens prisonniers), ainsi que des programmes de formation spécifiquement adaptés aux femmes résidant dans des zones rurales et aux femmes au foyer.

La loi sur l'apprentissage (2018) constitue une évolution importante dans l'effort de promotion de la formation en apprentissage. L'objectif du ministère de l'EFP consiste à augmenter progressivement le

---

<sup>14</sup> <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/107073/131665/F557543066/DZA-107073.pdf>

<sup>15</sup> <https://www.mfep.gov.dz/fr/conseil-de-partenariat/>

<sup>16</sup> Loi n° 08-07 du 23 février 2008 sur l'EFP – Loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

pourcentage d'élèves inscrits à des programmes d'apprentissage<sup>17</sup>. Des mécanismes de suivi des diplômés de l'EFP faciliteraient l'analyse de l'efficacité et de la qualité du système. Le programme AFEQ, financé par l'Union européenne, comporte un volet visant à stimuler l'apprentissage en Algérie par le renforcement de la qualité des formations proposées.

En février 2020, le gouvernement nouvellement élu a élaboré un Plan d'action<sup>18</sup>, avec pour objectif de moderniser notamment le système d'EFP. Les priorités énumérées dans ce document sont les suivantes:

- l'amélioration de la qualité de l'EFP et le renforcement de la formation et de l'enseignement technique, scientifique et technologique,
- la création de filières d'excellence dans les branches prioritaires de l'économie nationale,
- le développement de la formation par l'apprentissage et de l'enseignement à distance,
- le renforcement des mécanismes de concertation intersectorielle afin d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi, à travers une politique de formation et d'apprentissage à la carte,
- la promotion et le développement de la formation professionnelle continue afin d'améliorer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises,
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes annuels et pluriannuels de formation pour soutenir le perfectionnement et la reconversion professionnelle des personnels du secteur;
- la modernisation et la numérisation de la gestion des activités dans l'EFP, notamment en développant un système d'information statistique interne et externe,
- l'amélioration des conditions de travail en fournissant, entre autres, de nouveaux équipements dans les écoles et centres d'EFP.

Le Plan d'action prévoit également la mise en œuvre du baccalauréat professionnel: une commission interministérielle officielle a été nommée et chargée de préparer les modalités de son application. Les tentatives antérieures de mise en place du baccalauréat professionnel, en 2002 et 2005, avaient échoué en raison de l'absence de textes réglementaires à l'appui. Par ailleurs, l'objectif d'un taux de passage du collège au lycée compris entre 30 et 40 % des élèves n'a pas été atteint, malgré l'adoption de nouvelles réglementations en septembre 2017<sup>19</sup>.

La formation continue reste limitée, bien que des fonds aient été mis à disposition grâce à une taxe spéciale prélevée auprès des entreprises. Deux organismes sont chargés de l'enseignement et de la formation professionnels continus (EFPC): le Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), qui assure le remboursement des frais de formation en entreprise pour les entreprises qui paient la taxe et respectent les conditions de remboursement, et l'Office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDEFOC), qui est chargé d'aider les entreprises à promouvoir et à développer l'EFPC et à garantir un lien avec les entreprises et les organisations publiques et privées. En l'absence de données accessibles sur la portée et les

---

<sup>17</sup> <https://oxfordbusinessgroup.com/overview/knuckling-down-overhaul-teaching-methods-and-increased-funding-raise-standard-learning-all-schooling>

<sup>18</sup> <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2020-fr.pdf>

<sup>19</sup> <https://www.mfep.gov.dz/fr/baccalaureat-professionnel/>

activités de ces deux organismes et faute de mécanisme d'évaluation, il est difficile d'évaluer l'efficacité de l'offre d'EFPC.

Les formations pour adultes ne sont pas structurées et ne relèvent pas de la responsabilité d'une seule autorité. Certains cours pour adultes sont proposés par le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (voir ci-dessus: formations destinées aux femmes des zones rurales, aux femmes au foyer, aux personnes illettrées, etc.), et d'autres par des prestataires privés, notamment des associations privées.

## 3. MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI

### 3.1 Tendances et défis

Malgré certaines améliorations, la participation au marché du travail est restée faible (42,2 % en 2019), en particulier chez les femmes. Le taux d'activité a fluctué ces dernières années, tant pour les hommes que pour les femmes: le taux d'activité des femmes a légèrement augmenté en 2019, passant de 16,4 % en 2018 à 17,3 %, tandis que celui des hommes a diminué, passant de 66,8 % en 2015 à 66,7 % en 2018, puis a de nouveau légèrement augmenté, pour atteindre 66,8 % en 2019. Le taux d'emploi a progressé tant chez les hommes que chez les femmes, passant respectivement de 60,2 % en 2015 à 60,7 % en 2019 et de 13,6 % en 2015 à 13,8 % en 2019. Le taux d'emploi global a été assez stable au cours des quatre dernières années, avec une légère progression de 37,1 % en 2015 à 37,4 % en 2019.

En 2019, le taux de chômage était de 11,4 %. Le taux de chômage des femmes (20,4 %) était largement supérieur à celui des hommes (9,1 %). Le chômage varie à travers le pays, avec des taux beaucoup plus élevés dans les provinces du sud et dans les zones urbaines. Les individus les plus instruits sont particulièrement touchés par le chômage: en 2019, 17,4 % des personnes ayant un niveau d'instruction élevé étaient au chômage, contre 6,8 % des personnes ayant un faible niveau d'instruction. Comme mentionné précédemment, le chômage est plus élevé chez les femmes, en particulier chez celles ayant un niveau d'instruction élevé (20,4 % en 2019)<sup>20</sup>. Le niveau élevé du taux de chômage des travailleurs instruits est en partie dû à un manque d'emplois dans le secteur privé et à leur refus d'accepter un emploi du secteur privé, souvent perçu comme étant de moindre qualité; de fait, les candidats préfèrent entrer en concurrence pour obtenir de meilleurs emplois (généralement dans le secteur public).

Le taux de chômage des jeunes a été très élevé en 2019 (taux global de 26,9%: 23,6% pour les hommes et 45,1% pour les femmes). La proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) est également restée élevée, malgré un recul de 28,3 % en 2018 à 26,2 % en 2019. En 2019, les taux de NEET étaient de 20,4 % chez les hommes et de 32,1 % chez les femmes (contre 35,8 % en 2018).

L'emploi par secteur demeure assez stable au fil des ans, la majorité des travailleurs se retrouvant dans le secteur des services (61,6 %), suivi des secteurs de l'industrie (29,7 %) et de l'agriculture (9,6 %) en 2019. L'emploi dans le secteur public demeure important (environ 37 %), particulièrement chez les femmes (environ 57 %). Le fait que l'État soit le principal employeur depuis de nombreuses

---

<sup>20</sup> Office national des statistiques (ONS).

années n'a pas favorisé l'initiative individuelle (comme l'entrepreneuriat) et a rendu l'emploi dans le secteur privé moins attrayant. L'emploi indépendant a légèrement progressé, pour atteindre 32,4 % en 2019.

### 3.2 Politique de l'emploi et cadre institutionnel

La politique nationale de l'emploi (2010-2014) a été renforcée en septembre 2015 par le Plan gouvernemental pour l'emploi. Celui-ci s'articule autour de plusieurs axes, notamment la lutte contre le chômage, l'amélioration des relations de travail et du dialogue social, la lutte contre la bureaucratie, la simplification des procédures, un programme d'investissement dans l'information et la communication, ainsi que les ressources humaines et la formation. En l'absence d'analyses régulières, il est difficile d'évaluer le degré de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. Des données sur les offres d'emploi, les demandeurs d'emploi et les stages sont régulièrement collectées et publiées, mais aucune évaluation de l'incidence des mesures de soutien à l'employabilité n'a été publiée.

Au fil des ans, dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, l'Algérie a mis au point des mesures spécifiques en faveur de l'emploi qui sont mises en œuvre par cinq agences relevant de deux ministères clés: le ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale (MTESS) et le ministère de la solidarité nationale (MSN), qui focalise ses actions sur la réduction de la pauvreté. D'autres ministères interviennent également, mais dans une moindre mesure, comme le ministère de l'agriculture, le ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et le ministère de l'industrie. L'ANDPME et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) ont également un rôle à jouer.

Le MTESS est responsable des activités de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC). Le MSN est quant à lui responsable de l'Agence de développement social (ADS) et de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

En Algérie, il existe trois formes de politiques actives du marché du travail (PAMT): le soutien à la création d'entreprises ou au travail indépendant, l'insertion par le biais de contrats à durée déterminée et l'amélioration de l'employabilité des chômeurs par la formation/reconversion professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi.<sup>21</sup>

Les PAMT mises en œuvre par les agences en Algérie peuvent généralement être divisées en deux groupes, selon le type de programme géré:<sup>22</sup>

- les services destinés à atténuer les tensions sociales en fournissant immédiatement des contrats de travail temporaire ou des stages: ANEM (intermédiation professionnelle, programmes d'emploi pour les jeunes impliquant des stages ou des contrats de travail pour les jeunes diplômés) et ADS (programmes de travaux publics pour les personnes pauvres et non qualifiées dans les régions défavorisées);
- les services visant à soutenir la création d'entreprises et les microentreprises par des conseils, des formations, des crédits, des exonérations fiscales et un suivi des entreprises: ANSEJ (aide aux jeunes de 19 à 35 ans, et notamment à ceux qui ont suivi des études supérieures), CNAC

---

<sup>21</sup> Adair, P. et Souag, A., «Okun's law, informal employment and the impact of labour market policies in Algeria since 1997» 2018 – <https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-01683932>.

<sup>22</sup> idem.

(aide aux chômeurs adultes de 35 à 50 ans) et ANGEM (octroi de microcrédits aux personnes pauvres pour encourager le travail indépendant, le travail à domicile, les petites entreprises et l'artisanat).

La principale mission de l'ANEM consiste à fournir des services d'intermédiation professionnelle. L'agence continue à moderniser et à améliorer ses fonctions. Ses efforts sont particulièrement axés sur le renforcement des capacités de son personnel, la numérisation de certains services d'intermédiation (grâce à un site web amélioré et à un logiciel spécifique de mise en correspondance) et l'amélioration de sa communication interne grâce au développement et à l'utilisation d'un intranet de l'agence. Aux côtés de l'ANEM, des agences privées sont accréditées par le gouvernement pour opérer dans le domaine des placements professionnels, l'intermédiation demeurant la fonction clé de l'ANEM. Les employeurs doivent déclarer tous les emplois vacants, faute de quoi ils peuvent être sanctionnés.

En plus de sa mission principale, l'ANEM est également responsable de la gestion des programmes d'emploi des jeunes dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, qui fait partie du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP). Le DAIP<sup>23</sup> s'adresse aux primo-demandeurs d'emploi et comporte trois types de contrats: i) le contrat de placement des diplômés de l'enseignement supérieur (contrat d'insertion des diplômés - CID); ii) le contrat de placement professionnel (contrat d'insertion professionnelle - CIP) pour les jeunes qui ont fait des études secondaires; et iii) le contrat formation-placement (contrat de formation-insertion - CFI) pour les jeunes sans qualification. Les employeurs sont incités à proposer des cours de formation spécifiques pour encourager les jeunes à bénéficier de l'un de ces contrats. L'ANEM gère également le contrat de travail aidé (CTA), qui est un contrat de travail subventionné intégré au DAIP proposant une contribution mensuelle de l'État pour couvrir le salaire des employés. L'objectif est d'encourager le recrutement de demandeurs d'emploi sans expérience de travail. La mission de l'ANEM comprend aussi l'analyse du marché du travail afin d'anticiper les besoins en compétences, mais cette fonction est limitée, surtout en raison d'un manque de capacités.

Des ressources et des mesures spécifiques visant à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi (y compris des exonérations fiscales, des aides à l'embauche, des garanties de crédit de l'État pour les jeunes entreprises et l'octroi de microcrédits pour les ménages pauvres) sont en place depuis 2010. Cela étant, ces initiatives exercent une pression sur le budget de l'État et leurs effets sont difficiles à mesurer en raison du manque d'informations et de l'absence de mécanismes d'évaluation (des informations sont disponibles sur le nombre de placements, mais il n'y a pas d'évaluation de leur impact). Suite à la décision du gouvernement de réduire les dépenses publiques, le financement du DAIP a été gelé au début de l'année 2019. Le ralentissement économique a également entravé les efforts consentis pour remédier au chômage élevé des jeunes – un problème structurel de longue date en Algérie qui touche particulièrement les femmes et les personnes ayant un niveau d'instruction élevé. En 2020, la situation économique désastreuse a entraîné un gel des embauches dans la plupart des branches du secteur public, provoquant la frustration d'une grande partie de la population jeune.

L'UE soutient les efforts déployés pour améliorer la qualité des services et des politiques en faveur de l'employabilité et de l'inclusion sociale, particulièrement chez les jeunes, en renforçant les capacités des parties prenantes et des institutions actuelles. Elle adopte à cet effet une approche transversale

---

<sup>23</sup> Régi par la loi n° 90.11.

axée sur le niveau national et les niveaux locaux. Le projet AFEQ, dont l'objectif est d'encourager un partenariat entre les secteurs public et privé permettant de mieux faire correspondre les compétences aux besoins du marché, a été lancé en septembre 2017 pour une période de trois ans. Ce projet, cofinancé par l'Union européenne (10 millions d'euros) et le gouvernement algérien (1 million d'euros), vise à : prendre en compte les mesures spécifiques en place (politiques actives du marché du travail); améliorer la formation par le travail; et fournir une offre plus variée de services et de programmes au sein des universités, couvrant la recherche appliquée, l'entrepreneuriat et l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Floriana Folisi, Fondation européenne pour la formation, à l'adresse [Floriana.Folisi@etf.europa.eu](mailto:Floriana.Folisi@etf.europa.eu).

Résultats récents de l'ETF sur les renseignements par pays:

- [Mapping of Covid-19 impact on education and training](#)

## ALGÉRIE: ANNEXE STATISTIQUE:

L'annexe présente les données annuelles de 2010, de 2015, de 2018 et de 2019 ou de la dernière année disponible.

	Indicateur	2010	2015	2018	2019	
1	Population totale (en milliers)*	35 977,5	39 728,0	42 228,4	43 053,1	
2	Taille relative de la population jeune (groupe d'âge des 15-24 ans et âge dans la catégorie des 15-64 ans, %) <sup>(1) (4)</sup>	30,9	25,5	22,6	22,0	
3	Taux de croissance du PIB (%)	3,6	3,7	1,4	0,8	
4	PIB par secteur (%)	Valeur ajoutée de l'agriculture	8,5	11,6	12,0	12,0
		Valeur ajoutée de l'industrie	50,5	35,7	39,6	37,4
		Valeur ajoutée des services	38,2	47,4	44,0	45,9
5	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
6	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
7	Alphabétisation des adultes (%) <sup>(1)</sup>	D.M.	D.M.	81,4	D.M.	
8	Niveau d'instruction de la population adulte (25-64 ans ou plus de 15 ans) (%) <sup>(2)(3)</sup>	Faible	72,4	68,2	D.M.	D.M.
		Moyen	17,9	19,3	D.M.	D.M.
		Élevé	9,8	12,5	D.M.	D.M.
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (18-24 ans) (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
10	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	59,3	D.M.	D.M.	D.M.	
11	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	10,3	D.M.	D.M.	D.M.	
12	Diplômés de l'enseignement supérieur (30-34 ans) (%)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
13	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (25-64 ans) (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
14	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Lecture	s.o.	79,0	s.o.	s.o.
		Mathématiques	s.o.	81,0	s.o.	s.o.

	Indicateur		2010	2015	2018	2019
		Sciences	s.o.	70,8	s.o.	s.o.
15	Taux d'activité (des 15 ans et plus) (%)	Total	41,7	41,8	41,7	42,2
		Hommes	68,9	66,8	66,7	66,8
		Femmes	14,2	16,4	16,4	17,3
16	Taux d'inactivité (plus de 15 ans) (%) <sup>(4)</sup>	Total	58,3	58,2	58,3	57,8
		Hommes	31,1	33,2	33,3	33,2
		Femmes	85,8	83,6	83,6	82,7
17	Taux d'emploi (plus de 15 ans) (%)	Total	37,6	37,1	36,8	37,4
		Hommes	63,3	60,2	60,1	60,7
		Femmes	11,5	13,6	13,2	13,8
18	Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (% des plus de 15 ans) <sup>(5)</sup>	Faible	42,7	38,9	D.M.	D.M.
		Moyen	40,4	37,4	37,6	38,3
		Élevé	39,6	46,1	42,5	43,9
19	Emploi par secteur (%)	Agriculture	11,7	8,7	9,7	9,6
		Industrie	33,1	29,8	29,2	29,7
		Services	55,2	61,6	61,1	61,6
20	Incidence du travail indépendant (%)		33,7	30,2	32,7	32,4
21	Incidence de l'emploi précaire (%)		D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
22	Taux de chômage (plus de 15 ans) (%) <sup>(6)</sup>	Total	10,0	11,2	11,7	11,4
		Hommes	8,1	9,9	9,9	9,1
		Femmes	19,1	16,6	19,4	20,4
23	Taux de chômage selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%) <sup>(6) (5)</sup>	Faible	7,6	7,7	7,1	6,8
		Moyen	8,9	10,1	11,0	10,6
		Élevé	20,3	14,1	17,8	17,4
24	Taux de chômage de longue durée (plus de 15 ans) (%) <sup>(6)</sup>		6,4	8,1	6,7	D.M.
25	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) (%) <sup>(7)</sup>	Total	21,5	29,9	29,1	26,9
		Hommes	18,6	26,7	24,6	23,6
		Femmes	37,4	45,3	51,3	45,1
26	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant	Total	25,3	21,2	28,3	26,2
		Hommes	11,3	10,8	21,3	20,4

Indicateur		2010	2015	2018	2019
pas d'études ni de formation (NEET) (%) <sup>(8)</sup>	Femmes	40,0	32,1	35,8	32,1

Dernière mise à jour: fin août 2020

**Sources:**

Indicateur 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26 – Office national algérien des statistiques (ONS)

Indicateur 8 – EUROSTAT

Indicateurs 7, 10, 11 – UNESCO, Institut de statistique

Indicateur 14 – OCDE

Indicateurs 1, 2, 3, 4 – Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde

**Remarques:**

\* Les valeurs indiquées sont des estimations en milieu d'année.

(1) Estimations.

(2) La définition diffère (l'indicateur se réfère à la population adulte âgée de 25 ans et plus).

(3) «Faible» correspond aux niveaux 0-2 de la CITE et comprend les personnes non scolarisées; «moyen» correspond aux niveaux 3-4 de la CITE, et «élevé» aux niveaux de la CITE au-delà de 5.

(4) Calculs de l'ETF

(5) «Faible» (CITE 0–1) correspond à «primaire» dans la classification nationale; «moyen» (CITE 3-4) correspond à «secondaire» dans la classification nationale; «élevé » (CITE 5 et plus) correspond à «supérieur» dans la classification nationale;

(6) Tranche d'âge: 16-59 ans.

(7) Tranche d'âge: 16-24 ans.

(8) Les définitions varient – jeunes qui ne sont ni au travail ni à l'école.

**Légende:**

s.o. = sans objet

D.M. = données manquantes

## ANNEXE: DEFINITIONS DES INDICATEURS

	Description	Définition
1	Population totale (en milliers)	La population totale est le nombre de résidents habituels dans un pays donné au 1er janvier d'une année donnée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la population habituellement résidente, les pays peuvent déclarer les résidents légaux ou inscrits.
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15-24 ans) (%)	Il s'agit du ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ou 74 ans, ou de 15 ans et plus).
3	Taux de croissance du PIB (%)	Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante. Les agrégats sont basés sur des dollars des États-Unis constants de 2010. Le PIB est la somme de la valeur brute ajoutée par tous les producteurs résidents de l'économie, plus les taxes sur les produits, et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Il est calculé sans effectuer de déductions pour la dépréciation de biens fabriqués, ni pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles.
4	PIB par secteur (%)	Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie et des services.  L'agriculture correspond aux divisions 1-5 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et comprend l'exploitation forestière, la chasse et la pêche, ainsi que la culture et la production animale. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après avoir additionné tous les extrants et soustrait les intrants intermédiaires. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation de biens fabriqués, ni pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée par la CITI, révision 3 ou 4.
5	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage du PIB.  En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations à but non lucratif pour des activités éducatives (transfert aux ménages privés et aux entreprises). Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
6	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales  En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des

	Description	Définition
		entreprises privées ou des organisations à but non lucratif pour des activités éducatives (transfert aux ménages privés et aux entreprises). Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
7	Alphabétisation des adultes (%)	L'alphabétisation des adultes est le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus sachant lire, écrire et comprendre une phrase courte et simple sur sa vie quotidienne. En général, l'alphabétisation englobe également le «numérisme», c'est-à-dire la capacité à effectuer des calculs arithmétiques simples.
8	Niveau d'instruction de la population adulte (25-64 ans ou plus de 15 ans) (%)	Le niveau d'instruction se réfère au niveau d'études le plus élevé atteint par les individus, exprimé en pourcentage de toutes les personnes de ce groupe d'âge.  Cet indicateur se mesure le plus souvent sur la base du programme éducatif le plus élevé achevé avec succès et généralement validé par une qualification reconnue. Les qualifications intermédiaires reconnues sont classées à un niveau inférieur à celui du programme proprement dit.
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18-24 ans) (%)	Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum un niveau d'études secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 et 3C court de la CITE 1997 (c'est-à-dire les programmes d'une durée inférieure à deux ans) pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 0-2 de la CITE 2011 pour les données à partir de 2014.
10	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
11	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	Le nombre total d'étudiants inscrits dans des programmes de formation professionnelle à un niveau d'études donné (en l'occurrence, l'enseignement secondaire supérieur), exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans l'ensemble des programmes (professionnels et généraux) à ce niveau.
12	Niveau d'études supérieur atteint (30-34 ans) (%)	Le niveau d'études supérieur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures (université, établissement d'enseignement technique supérieur, par exemple). Le niveau d'études correspond aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 5-8 de la CITE 2011 pour les données depuis 2014.
13	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25-64 ans) (%)	Les participants à la formation tout au long de la vie désignent les personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question sur la participation à l'éducation et à la formation. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. Si une période de référence différente est utilisée, ceci doit être précisé.

	Description	Définition
14	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Il s'agit de jeunes âgés de 15 ans dont les résultats sont inférieurs au niveau 2 sur l'échelle PISA de compétences en lecture, mathématiques et sciences.
15	Taux d'activité (des 15 ans et plus) (%)	Le taux d'activité d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population active par la population de ce groupe d'âge. La population active (également appelée «main-d'œuvre») est définie comme la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. La population inactive comprend les personnes qui ne sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs.
16	Taux d'inactivité (des 15 ans et plus) (%)	Le taux d'inactivité/de non-intégration à la population active d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population inactive par la population de ce groupe d'âge. La population inactive comprend les personnes qui ne sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs.
17	Taux d'emploi (des 15 ans et plus) (%)	Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives, on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Si un groupe d'âge différent est utilisé, ceci doit être précisé.
18	Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%)	Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives, on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Si un groupe d'âge différent est utilisé, ceci doit être précisé.  Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec succès. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011).
19	Emploi par secteur (%)	Cet indicateur fournit des informations sur l'importance relative des différentes activités économiques en matière d'emploi. Les données sont présentées par grandes branches d'activité économique (c'est-à-dire agriculture/industrie/services) sur la base de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI). En Europe, la nomenclature statistique des activités économiques dans l'Union européenne (classification NACE) est conforme à la CITI.
20	Incidence du travail indépendant (%)	L'incidence du travail indépendant est exprimée par les travailleurs indépendants (c'est-à-dire les employeurs + les travailleurs pour compte propre + les travailleurs familiaux cotisants) en proportion du total des travailleurs salariés.
21	Incidence de l'emploi vulnérable (%)	L'incidence de l'emploi vulnérable est exprimée par les travailleurs pour compte propre et les travailleurs familiaux cotisants en pourcentage du nombre total de personnes employées.
22	Taux de chômage (des 15 ans et plus) (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre d'un pays comprend les personnes ayant un emploi et les chômeurs.

	Description	Définition
		Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence; sont actuellement disponibles pour travailler (c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence); sont activement à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail et l'entameraient dans une période de trois mois au maximum.
23	Taux de chômage selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre d'un pays comprend les personnes ayant un emploi et les chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence; sont actuellement disponibles pour travailler (c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence); sont activement à la recherche d'un travail (c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence), ou qui avaient trouvé un travail et l'entameraient dans une période de trois mois au maximum. Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec succès. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011).
24	Taux de chômage de longue durée (des 15 ans et plus) (%)	Le taux de chômage de longue durée correspond à la part des personnes dans la population active totale qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus (exprimée en pourcentage). La durée du chômage est définie comme la durée de la recherche d'un emploi ou comme le temps écoulé depuis le dernier emploi occupé (si cette période est plus courte que la durée de la recherche d'un emploi).
25	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) (%)	Le ratio de chômage des jeunes est calculé en divisant le nombre des chômeurs âgés de 15 à 24 ans par la population totale du même groupe d'âge.
26	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) (%)	L'indicateur fournit des informations sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: premièrement, ils ne sont pas employés (c'est-à-dire sans emploi ou inactifs selon la définition de l'OIT), et deuxièmement, ils n'ont pas reçu d'éducation ou de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Les données sont exprimées en pourcentage de la population totale de la même tranche d'âge et du même sexe, de laquelle sont exclus les jeunes n'ayant pas répondu à la question sur leur participation à l'éducation et à la formation.

## LISTE DES ACRONYMES

ADS	Agence de développement social
AFEQ	Programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualification
ANDI	Agence nationale de développement de l'investissement
ANDPME	Agence nationale de développement de la PME
ANEM	Agence nationale de l'emploi
ANGEM	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque africaine de développement
BEM	Brevet d'enseignement moyen
CFI	Contrat de formation-insertion
CID	Contrat d'insertion des diplômés
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage
CTA	Contrat de travail aide
DAIP	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFPC	Enseignement et formation professionnels continus
FNAC	Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue
FT	Formation par le travail
MSN	Ministère de la solidarité nationale
MTESS	Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
NEET	<i>Not in Education, Employment, or Training</i> (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation)
ONDEFOC	Office national de développement et de promotion de la formation continue

ONEFD	Office national de l'enseignement et de la formation à distance
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petite et moyenne entreprise

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR  
NOS ACTIVITÉS, VEUILLEZ CONTACTER:  
DÉPARTEMENT «COMMUNICATION»  
FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION  
VIALE SETTIMIO SEVERO 65  
10133 TURIN  
ITALIE  
E: [INFO@ETF.EUROPA.EU](mailto:INFO@ETF.EUROPA.EU)  
T: +39 011 6302222  
F: +39 011 6302200  
**[WWW.ETF.EUROPA.EU](http://WWW.ETF.EUROPA.EU)**